

55 Bd Docteur Valois 38140 RENAGE

### Nombre de Conseillers

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 25

Dont procurations: 9

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>OBJET</u>: Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Rhône Alpes de 1 million d'Euros

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2022

<u>Présents (es)</u>: MM. GIRERD – CORONINI – WILT - DONNET - PONZONI – ECOSSE BERTONA - FENOLI – SPOSITO – ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON NAVARRO – RAZAFINJATOVO.

## Procurations:

M. BASSEY donne procuration à M. ROYBON
Mme SEGUI donne procuration à Mme GIRERD
Mme De Los RIOS donne procuration à Mme BERTONA
M. CANFORA donne procuration à M. RAZAFINJATOVO
Mme BOULAID donne procuration à Mme NAVARRO
Mme SOLEILHAC donne procuration à Mme THERON
Mme VEUTHAY donne procuration à Mme DONNET
M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à M. CORONINI
Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme PONZONI

# Excusé (ées):

MM. JANON - BLOUZARD

M. Alexandre ECOSSE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22-16 et L. 2122-23 ;

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour pouvoir poursuivre son programme de modernisation des équipements publics, la commune prévoit d'emprunter 1 million d'Euros.

Cette opération financière, rendue possible par l'extinction d'autres emprunts arrivés à échéance et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permet à la collectivité de rester dans les objectifs rigoureux de remboursements annuels auxquels elle s'astreint.

Différents établissements ont été consultés et, au regard des éléments fournis par chacun d'eux, le choix de la commune s'est arrêté sur l'offre de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône- Alpes.

Le contrat est joint à cette délibération.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes : Montant du prêt : 1 000 000€ (1 million d'Euros)

Durée totale du prêt : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Index: Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.87%

Frais de dossier 0.05% du montant soit 500€

Echéances dégressives et amortissement constant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE

■ D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne

Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27 Septembre 2022

- Publié le : 27 Septembre 2022